

### Abandon du programme

1. Si un étudiant de l'UV ne valide pas les matières d'un ou plus d'un semestre, soit dans son Université d'origine ou dans celle d'accueil, conformément au règlement de chacune d'entre elles, il sera considéré comme n'ayant pas réussi les épreuves qui permettent obtenir le double diplôme.
2. Dans ces cas, on proposera aux étudiants plusieurs solutions, dont la possibilité d'une seconde inscription semestrielle ou annuelle ou bien l'abandon du PDT et le retour aux programmes d'études de départ (MTCH-UV ou T2M-UB). Les coordonnateurs académiques locaux se réuniront pour accorder la solution la plus adéquate, conformément au règlement en vigueur.
3. Si l'étudiant abandonne le programme ou en est exclu, il maintiendra dans son dossier académique de TMI-UV et/ou de MTCH-UV les matières validées, y compris par équivalence. Si l'étudiant n'a pas validé un semestre complet à l'UB, une validation partielle d'études sera accordée, suite à la demande de l'étudiant.

Le programme, d'une durée de deux ans, permet de s'inscrire une année supplémentaire pour obtenir le Double Diplôme.